

Compte-rendu de la réunion auprès du Chef de Service TM en date du 26 juin 2025

TM / CEM

- 1) *Les délégués du personnel souhaitent être informés de l'état d'avancement concernant l'adaptation confirmée de votre part relative à la commande de l'air recyclé sur les EM de la série 2300 Kiss. Nous faisons ici référence au procès-verbal de septembre 2024. Il s'agit de donner la possibilité au CEM de réduire le taux d'air recyclé, actuellement limité à un minimum de 30 %, à 10 %.*

2025 – 034 : Le chef AC a précisé que 30 % constituaient une norme minimale qui ne pouvait pas être réduite sans préjudice. Cela nécessiterait une nouvelle homologation. Cependant, des essais visant à améliorer le fonctionnement à l'aide de tuyères sont en cours.

- 2) *Les délégués du personnel demandent, s'il est possible, de distinguer dans le bilan des cartes rapport, en cas d'incidents relatifs à la conduite, entre stagiaire et CEM, et de l'indiquer de manière visible ?*

2025 – 035 : Le chef CO indique que ceci n'est pas prévu. Néanmoins, les pourcentages exacts seront indiqués dans l'annexe du rapport officiel de la réunion. D'autant plus qu'il est annoncé que des applications plus strictes de la culture juste sont prévues pour le futur concernant les écarts de conduite.

- 3) *Les délégués du personnel souhaitent entamer une discussion concernant l'état d'avancement des améliorations envisagées, identifiées lors des entretiens individuels menés avec les agents du service uniforme. Existe-t-il un plan d'action concret ? Actuellement, les demandes restent très longues à traiter, ce qui est inacceptable au vu des besoins parfois urgents des agents, notamment en cas de modifications de poids nécessitant un ajustement rapide de l'uniforme.*

2025 – 036 : Des problèmes de taille ont effectivement été constatés lors de la distribution des nouveaux polos « Fairtrade ». Depuis que ce problème a été réglé, les livraisons de vêtements ont eu lieu dans les délais prévus. Toutefois, si des agents constatent des irrégularités, ils sont invités à le signaler.

- 4) *Les délégués demandent à obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'IS307 dans le cadre du projet « H00 ». Ils souhaitent également savoir combien d'adaptations ont eu lieu au cours des deux dernières années. Par ailleurs, les délégués demandent que l'IS307 soit facilement accessible au personnel de conduite, étant donné qu'il s'agit d'un outil essentiel pour garantir le respect des différents temps alloués dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.*

2025 – 037 : La nouvelle version de l'IS307 est sur le point d'être finalisée. La mise en vigueur est prévue pour le changement d'horaire de 2026, qui aura lieu en décembre 2025. Toutefois, certains points pourront être ajustés avant l'intégration définitive en décembre, notamment durant les prochains mois.

- 5) *Les délégués du personnel souhaitent obtenir des précisions quant à l'existence d'un plan de mise en œuvre des dispositions relatives au Compte Épargne Temps (CET) au sein du service TM. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une éventuelle harmonisation des pratiques à l'échelle du Groupe CFL, susceptible de se substituer aux règles actuellement en vigueur, telles que définies dans l'Avis Forman de 2014.*

2025 – 38 : Pour les agents en tenue de Railopt, le CET est encore applicable selon la note « Forman ». Une nouvelle procédure est en cours d'élaboration par le service des ressources humaines et devra être approuvée par la Délégation Centrale.

Nota bene : Ce compte rendu constitue une information préalable concernant la réunion de Chef de service et ne remplace pas le procès-verbal officiel. Il offre une brève synthèse, les informations détaillées suivront et seront incluses dans le procès-verbal officiel. Les divergences éventuelles entre ce rapport et le procès-verbal peuvent résulter des différences dans les délais de traitement des deux documents, des recherches associées, ainsi que des interprétations distinctes. Toute divergence sera résolue lors de la publication du procès-verbal officiel, en accord entre les délégués et le Chef de service.

- 6) ***Les délégués ont constaté une dégradation de la qualité du soutien psychologique interne, en raison d'un déficit de personnel d'accompagnement psychologique, ce qui se manifeste par le fait que le personnel de conduite est orienté plus souvent vers un soutien psychologique externe, ce qui peut entraîner des efforts supplémentaires défavorables pour les personnes concernées. Dans ce sens, ils souhaitent savoir quelles mesures vous envisagez pour remédier à cette carence, sachant que la prise en charge dans les cas d'événements traumatisants est essentielle au maintien de la santé mentale et de l'aptitude du personnel de conduite.***

2025 – 039 : Tous les participants ont unanimement reconnu qu'un bon soutien psychologique est essentiel. Malheureusement, des problèmes d'organisation au sein du service « *Gesondheitszenter* » ont, par le passé, entravé l'accès à ce soutien. Une nouvelle procédure a depuis été mise en place afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent. Par ailleurs, en cas d'accident impliquant une personne, le soutien psychologique externe sera pris en charge par les CFL. La situation devrait se stabiliser avec l'arrivée d'une nouvelle psychologue prévue pour le mois de juillet.

- 7) ***Les délégués souhaitent être informés des changements à venir au sein de la BLZ. Cette demande fait suite à la suppression des tournées « Galop ». Selon les informations dont nous disposons, un projet de fusion de différents postes serait actuellement à l'étude. Dans ce contexte, nous souhaitons également savoir s'il ne serait pas opportun d'introduire une prime pour les agents encadrant des stagiaires.***

2025 – 40 : Le chef CO confirme qu'une réorganisation de la BLZ est effectivement en cours. Ceci est notamment dû à l'abolition du « GALOP » et à l'intégration du système BMS. La fusion de certains postes entraîne la persistance de trois tâches distinctes. Les modalités concrètes seront élaborées ultérieurement.

TM / AC

- 1) ***Les délégués du personnel demandent que les formations, prévues dans l'O.G. 5, seront relancées.***

2025 – 041 : Le service est d'accord et voit la plus-value de cette formation pour les délégués. D'autant plus qu'une analyse sera faite pour déterminer quels postes de responsabilité devront être formés.

- 2) ***Les délégués du personnel demandent le statut actuel sur la demande de l'appareil de consommation « foozo » mentionné dans l'atelier ?***

2025 – 042 : À ce stade, ce service a été arrêté en raison d'une demande insuffisante. Le service « Lunchtime » est beaucoup plus populaire et reste à la disposition des collaborateurs.

- 3) ***Les délégués du personnel souhaitent savoir pourquoi il n'est pas possible d'harmoniser les contrats des fournisseurs des distributeurs automatiques en recourant à un seul prestataire appliquant les mêmes tarifs pour l'ensemble des appareils installés sur les différents sites (BAS, AC, CRR, etc.).***

2025 - 043 : Un accord a été trouvé avec le fournisseur (Dallmayr) pour harmoniser les prix des enceintes du CRM. Le module de paiement par carte sera de nouveau disponible lorsque le système sera remis en service. Ces changements sont prévus pour le mois de septembre. Néanmoins, une analyse plus approfondie aura lieu afin d'harmoniser les prix et de mettre à disposition des distributeurs dans tous les dépôts principaux.

Nota bene : Ce compte rendu constitue une information préalable concernant la réunion de Chef de service et ne remplace pas le procès-verbal officiel. Il offre une brève synthèse, les informations détaillées suivront et seront incluses dans le procès-verbal officiel. Les divergences éventuelles entre ce rapport et le procès-verbal peuvent résulter des différences dans les délais de traitement des deux documents, des recherches associées, ainsi que des interprétations distinctes. Toute divergence sera résolue lors de la publication du procès-verbal officiel, en accord entre les délégués et le Chef de service.

- 4) *Les délégués du personnel demandent comment le cadre dirigeant voit le futur des équipes de l'atelier pneumatique et de l'atelier pantographes ? Actuellement il y a beaucoup d'agents intérimaires dans les équipes de la division PR.*

2025 - 044 : Pour des raisons de service, les tâches de plusieurs équipes seront restructurées, notamment avec l'ajout de travaux électriques. De plus, l'équipe pneumatique sera renforcée par l'ajout d'agents formés, ce qui permettra de soulager les effectifs en cas de forte demande.

*Les délégués du personnel des sections TM / CEM et TM / AC
du Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband*
Adriano MARTINS, Jérôme SEMEDO MOREIRA, David BOCCAPERTA,
Ben RICHARTZ, Giovanni EVANGELISTA, Charles MOLITOR



MARTINS DA SILVA Adriano
Délégué titulaire



SEMEDO MOREIRA Jérôme
Délégué titulaire



BOCCAPERTA David
Délégué titulaire



RICHARTZ Benjamin
Délégué suppléant



EVANGELISTA Giovanni
Délégué suppléant



MOLITOR Charles
Délégué suppléant



Rapport CdS TM - Scan me!

Devenir membre

Rejoignez maintenant le
syndicat numéro 1 du Luxembourg



Nota bene : Ce compte rendu constitue une information préalable concernant la réunion de Chef de service et ne remplace pas le procès-verbal officiel. Il offre une brève synthèse, les informations détaillées suivront et seront incluses dans le procès-verbal officiel. Les divergences éventuelles entre ce rapport et le procès-verbal peuvent résulter des différences dans les délais de traitement des deux documents, des recherches associées, ainsi que des interprétations distinctes. Toute divergence sera résolue lors de la publication du procès-verbal officiel, en accord entre les délégués et le Chef de service.